



DISPOSITIF D'AIDE AU BAFA

Pour les jeunes à partir de 16 ans
Année 2026-2027 - Commune de Quéven

EXPLICATION DU DISPOSITIF

Afin d'impliquer les citoyens dans la vie de la cité, la Mairie de Quéven propose une aide financière individuelle permettant aux jeunes quévenois d'obtenir le **Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA)**.

Critères d'accès au dispositif

- Résider à Quéven
- Etre âgé de **16 ans**, au minimum
- Pour les mineurs, faire remplir l'**autorisation parentale**
- **Être préinscrit à une formation BAFA** et fournir l'attestation de l'organisme partenaire
- Déposer le dossier complété et signé auprès à **Info Jeunes Quéven**
- Réaliser les **25 heures d'engagement communal** avant le stage de perfectionnement

L'aide financière et son objectif

Cette aide constitue une participation financière de **250€** en vue d'obtenir le BAFA. L'objectif de cette aide est de permettre aux habitants de Quéven de financer plus facilement une formation professionnelle tout en se rendant acteur sur leur commune.

La contrepartie : l'acte citoyen

Le bénéficiaire devra, en échange, effectuer **25 heures** auprès de la commune. Prioritairement le candidat effectuera ce stage en centre aéré, ou lors des temps d'activité périscolaire (TAP), mais aussi pour d'autres actions (Exemple : aide lors de la fête de la musique, action dans un service communal).

Le suivi de ces heures sera effectué par le service jeunesse en collaboration avec les services concernés. Une convention devra être signée entre le bénéficiaire et la Mairie de Quéven afin de garantir l'accord.

Comment savoir si votre candidature est retenue ?

Le dossier de subvention est une candidature étudiée par différents acteurs municipaux. Les choix concernant l'obtention ou non de l'aide sera prise selon différents critères :

- Être résident de Quéven
- Les motivations du candidat
- Le projet professionnel du candidat

Quand et comment est versée l'aide ?

L'attribution de l'**aide financière intervient lors du stage de perfectionnement**, suite à la validation du stage de base et du stage pratique, après avoir effectué les 25 heures de service communal.

Cette somme sera versée par virement administratif sur le compte bancaire du candidat qui aura préalablement fourni un RIB.

Pièces à joindre et mode d'emploi

- Fournir une **attestation d'inscription de l'organisme** de formation de votre choix
- Photocopie de la **pièce d'identité**
- Remplir la **fiche d'engagement réciproque**
- Autorisation et **engagement parentale** (pour les mineurs)
- **Plan de financement**
- Un **CV**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

IDENTIFICATION

IDENTIFICATION		
Nom et Prénom		
Adresse		
Mail		
Téléphone	Port :	Fixe :
Date de naissance		

Sollicite l'aide financière de la ville de Quéven pour commencer une formation BAFA et déclare m'être inscrit à la formation générale du BAFA qui se déroulera ;

Du : / / au / /

Avec l'organisme de formation demandée :

(Joindre l'attestation d'inscription de l'organisme de formation)

Je certifie sur l'honneur que les informations et renseignements portés sur cette demande sont exacts.

J'ai pris aussi connaissance de la loi (Art 441-1 du Code Pénal) qui rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque qui serait rendu coupable de fraude ou de fausses déclarations ainsi que de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la ville de Quéven.

Fait à : Le :

Signature du demandeur :

Qui êtes-vous ? (Études, passions, activités extrascolaires...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos centres d'intérêt ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi avez-vous décidé de passer cette formation BAFA ? Quelles sont vos motivations ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quel est pour vous le rôle d'un animateur BAFA ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné (e) :

	TUTEUR LÉGAL
Nom/Prénom	
Nombre d'enfant(s) à charge	
Profession – Employeur (Aide financière possible, voir avec le comité d'entreprise)	

Déclarons sur l'honneur avoir le plein exercice de la puissance parentale sur le (la) mineur(e) ci-désigné(e)

Nom : Prénom :

Et l'autorisons à participer au stage de formation générale BAFA et à pratiquer les activités qui y seront prévues et organisées.

Ce stage de base aura lieu à :

Et se déroulera du : / / au / /

Je certifie sur l'honneur que les informations et renseignements portés sur cette demande sont exacts.

J'ai pris aussi connaissance de la loi (Art 441-1 du Code Pénal) qui rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque qui serait rendu coupable de fraude ou de fausses déclarations ainsi que de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la ville de Quéven.

Fait à : Le :

« Lu et approuvé »

Signature du tuteur légal :

INFORMATIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

INFORMATIONS :

Date de la formation initiale	
Organisme formateur	
Stage pratique – Lieu et date	
Stage de perfectionnement – Date prévue	
Organisme formateur	
Recherche d'un contrat de travail- Lieu-date-Durée	

PLAN DE FINANCEMENT

BESOINS		RESSOURCES	
Stage de base		Subvention CAF	
Stage pratique		Autre(s) subvention(s)	
Stage de perfectionnement		Participation CE des parents	
Déplacement & hébergement		Participation du stagiaire	
Autre frais justifiés		Aide de la Mairie	250 €
TOTAL		TOTAL	

VISA DE LA DEMANDE

Pour le Pôle Jeunesse	Pour la Municipalité
NOM Prénom Qualité Visa	NOM Prénom Qualité de l'élu Visa

ENGAGEMENT

Nous soussignés :

Nom et prénom du stagiaire :

Nom et prénom du tuteur légal ⁽¹⁾:

Reconnaissent par la présente le caractère **d'aide financière de la somme de 250 euros**, octroyés par la municipalité (Délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2016).

Le stagiaire s'engage, en retour, à effectuer un **acte citoyen** d'une durée de **25 heures** au service de la **commune de Quéven**. Lequel sera effectué avant l'obtention de cette aide ainsi qu'avant **le stage de perfectionnement** du BAFA.

Fait à Quéven, le :

Le stagiaire⁽²⁾,

Le tuteur légal⁽²⁾,

(1) Engagement indispensable des parents, lorsque le demandeur est mineur(e), et/ou, sans ressources propres.

(2) Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé – Nous nous engageons à ce que l'acte citoyen soit effectué auprès de la commune de Quéven »

LES AIDES POSSIBLES

Des aides financières peuvent être accordées sous formes de bourses ou de prise en

charge. Se renseigner auprès de :

- Le **Conseil Général** (CG), selon ressources, aux jeunes de moins de 25 ans (dès la formation générale BAFA)
- La **Caisse d'Allocations Familiales** (CAF) verse une aide à tous les stagiaires (une fois les 3 étapes validés du BAFA), sans condition d'âge ni de ressources.
- La **Mutualité Sociale Agricole** (MSA)
- **Pôle Emploi**
- **Mission Locale**
- **Certains Comités d'Entreprise**